Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260706-2026_40-DE

Guémené-sur-Scorff

Commune de Guémené-sur-Scorff (56160)
Arrondissement de Pontivy
Département du Morbihan

Membres en exercice : 15
Présents : 14
Représentés : 1

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 6 juillet 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Monsieur Sylvain MALANDAIN, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU, Monsieur Kévin CAMPION, Monsieur Luc GERARD, Madame Valérie SOPHIE, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec)

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain MALANDAIN

---

40. Finances locales
CCAS. Cession de matériels

Vu la délibération du CA du CCAS du 21 avril 2026,

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que la résidence autonomie a financé à tort sur ses fonds propres :

- un abribus
- un aspirateur de feuilles

Ces équipements acquis en 2018, devaient être financés par le budget commune puisque l'abri bus fait partie des équipements de voirie et l'aspirateur à feuille a été affecté dès son acquisition à la commune. Ce point, anormal, avait été relevé par la CRC.
Afin de rectifier cette erreur, il est donc proposé de procéder à leur cession au profit de la commune à la valeur nette vénale 2023 (date de demande soulignée par la CRC).

	abribus	aspirateur de feuilles	**total**
Valeur d'achat	1860.00 €	7303.20 €	9163.20 €
Valeur de cession	930.00 €	3653.20 €	4583.20 €

La commission « Finances » entendue le 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote pour : 12
Abstention : 2
Vote contre : 1

APPROUVE la cession des matériels mentionnés ci-dessus pour un montant total de **4583.20€,** tel que :

- abribus : 930,00 €
- aspirateur de feuilles : 3653,20 €

DIT que les crédits sont inscrits.
AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN